



## SÉCURITÉ INCENDIE ET DES LIEUX



# FEUX DE JOIE

## MESURES PROPOSÉES

### SITE DE FEUX DE JOIE

- › Prévoyez un grand dégagement autour de toute matière combustible
- › Anticipez toute situation de nuisance envers le voisinage (bruits, odeurs, violation de propriété)
- › Délimitez le périmètre du feu au sol à l'aide de pierres ou de briques
- › Limitez la proximité des spectateurs au brasier par des clôtures ou des barrières
- › Évitez les sites de feux ouverts en libre accès
- › Prévoyez des extincteurs de classe appropriée (eau) accessibles et à proximité des personnes responsables
- › Procurez-vous un permis de feu à ciel ouvert si la réglementation l'exige

### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- › Faites inspecter le site par le service des incendies ou un préventionniste
- › Coupez ou arrosez les herbes sèches ou autres matières facilement inflammables présentes près du brasier
- › Établissez un plan d'urgence (évacuation, transmission d'informations)
- › Vérifiez l'indice d'inflammabilité en forêt et les alertes météorologiques (SOPFEU)
- › Vérifiez la vitesse et la direction des vents quelques minutes avant l'allumage (911)
- › Assurez-vous de la présence d'équipes d'urgence (pompiers, premiers secours) et établissez un lien de communication rapide avec eux
- › Affichez des conseils de prévention sur le site Web (ex. : interdire les bouteilles sur le site)

### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- › Contrôlez l'ampleur du brasier
- › Gérez le public et faites respecter les zones d'accès restreint
- › Maintenez la communication avec les équipes d'urgence

### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- › Faites inspecter les environs par le service des incendies ou les personnes responsables
- › Assurez-vous de bien éteindre les braises
- › Disposez les cendres dans un contenant en métal, loin de matières combustibles
- › Produisez un rapport post-événement pour faciliter la gestion d'éventuelles prochaines éditions

### N'UTILISEZ JAMAIS LES MATÉRIAUX SUIVANTS

- › Bois peint ou teint, accélérateur pour allumer le feu, feuilles mortes, pneus, détritiques, etc.

## AVANTAGES

- › Réduire les risques de dommage matériel aux biens d'autrui et municipaux
- › Réduire les risques de blessures pour les personnes qui fréquentent les événements municipaux
- › Réduire les risques de voir la responsabilité civile des municipalités engagée
- › Offrir au public des aménagements de loisirs de qualité et sécuritaires

## RESSOURCES

- › Société de protection des forêts contre le feu ([SOPFEU](#))